



convention de stage et rupture de la convention

Par alexiarelmo, le 20/10/2008 à 11:29

bonjour,

je me permets de vous faire part de ma situation.

j'ai terminé mes études d'architecte en juin 2008. En juillet j'ai démarché des cabinets et j'ai été recruté dès le 1er septembre. On m'a dit qu'il fallait alors que j'effectue un stage d'une durée de 1an pendant laquelle je reçois une indemnité de 1000euros par mois. J'ai été affecté sur un chantier et devait établir un projet détaillé des rénovations à envisager. Je devais rendre compte de mon avancée une fois par semaine au responsable et avais l'obligation de participer à toutes les réunions de chantier et aux réunions de coordinations. j'ai même dû travailler les samedis et dimanche pour ne pas prendre de retard. Le 29 septembre, on m'a notifié qu'il était mis fin immédiatement à la convention de stage en raison d'erreurs... mais je n'ai pas commis d'erreur et j'ai effectué le travail qu'un architecte salarié aurait effectué mais cela pour une rémunération dérisoire.

puis je tenter quelque chose ? sur quels fondements ?